

Séminaire du 9 Mai 2019

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes



Eviter les Pièges/Erreurs !

Avertissements

- **Les informations contenues dans ce document sont de la seule responsabilité de l'auteur et ne peuvent être considérées comme des conseils personnalisés.**
- **Vous êtes seul(e) responsable de votre déclaration de revenus.**
- **Les informations contenues dans ce document sont des informations générales et n'ont pas pour prétention de couvrir tous les aspects/détails du sujet.**
- **Il est fortement recommandé de vous renseigner plus précisément auprès des Services des Impôts.**

Avertissements

- Ce document est le support de la présentation en ligne réalisée le 9 Mai 2019.
- Cette présentation en ligne est disponible à l'adresse :
<https://revenusetdividendes.com/declaration-de-revenus-2019-bien-declarer-ses-dividendes/>
- Il n'est pas un document d'aide à la déclaration de revenus.

Avertissements

Les erreurs suivantes se sont glissées dans la présentation en ligne :

- 1. Dans le cas des dividendes de SIIC, Le montant de ces dividendes doit être reporté en case 2TS (et non 2GO) sur le formulaire 2042 de déclaration. Il est également prérempli par l'administration fiscale et doit être précisé sur l'IFU (formulaire 2561 – Déclaration récapitulative des opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers).**

Avertissements

2. Les plafonds des PEA & PEA-PME sont indépendants. La loi PACTE permet de passer le plafond du PEA-PME à potentiellement 225 000 € (mais la somme investie sur PEA + PEA-PME sera toujours limitée à 225 000 €). Plus de détails ici :

<https://revenueetdividendes.com/fiscalite-pea-2019-loi-pacte/>

Avertissements

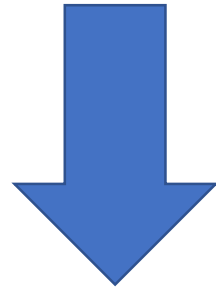
3. Lorsque les revenus sont issus de titres non cotés logés dans le PEA, ils ne bénéficient de l'exonération d'impôt sur le revenu que dans la limite de 10% du montant de ces placements (voir art. 157 -5° bis du CGI). Plus d'infos ici :

<https://www.lerevenu.com/dividendes-valeurs-non-cotees-dans-un-pea-20181006>

BONNE LECTURE !

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Eviter les Pièges/Erreurs !



Ma déclaration 2019 pré-remplie est FAUSSE !

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Je vais vous :

- Montrer mon IFU (Imprimé Fiscal Unique)
- Montrer ma déclaration pré-remplie
- Indiquer les erreurs
- Montrer les corrections



VOUS EVITER DE PAYER PLUS D'IMPÔTS

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Contenu

- **Déclaration Impôt sur le Revenu (IR)**
- **...Dans le cadre d'un Compte Titres (CTO)**
- **...Concernant les Revenus de Dividendes**
- **...Actions Françaises et Etrangères**
- **...Courtiers Français et Etrangers**
- **...Je parlerai aussi (brièvement) de la déclaration des plus/moins values.**

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Nouveauté 2019

Le PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique)

- **Plafonnement des impôts et taxes à 30%**
- **Pas d'imposition au « barème »**
- **Optionnel**

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Comparaison PFU/Barème

Taux Marginal d'Imposition (TMI)	Imposition au PFU	Imposition au Barème
0%	30%	17,2%
14%	30%	24,65%
30%	30%	32%
41%	30%	38%
45%	30%	40,2%

CALCUL DU TMI :

<http://impotsurlerevenu.org/fonctionnement-de-l-impot/60-calculer-le-tmi.php>

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Nouveauté 2019

**Les Impôts vous imposent
d'office/par défaut au PFU !**

- **Même si vous avez demandé la dispense à votre courtier !**
- **Même si ce n'est pas avantageux pour vous !**

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Nouveauté 2019

Le PFU est l'option par défaut

The logo for BINCK, featuring a green asterisk-like symbol followed by the word "BINCK" in bold, dark blue capital letters.

**Courtier
(Français)**



Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Pour ne pas être imposé au PFU (et ne pas payer plus d'impôts), il faut se battre !

1)



**Demander à son courtier
(français) de ne pas être au PFU
(2 mois avant la fin de l'année)
si $TMI < 30\%$ et « éligible »**

2)



**Corriger sa déclaration de
revenus pré-remplie !**

- **Case 2CK en 2BH**
- **Cocher case 2OP**

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Ma situation

- 1. TMI à 14%**
- 2. Courtier Français (Binck) =
déclaration pré-remplie**
- 3. Actions Françaises et
Etrangères (USA)**

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Mon IFU

MONTANTS À REPORTER SUR VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS

CESSIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES (HORS PEA et/ou PEA-PME)

Montant total des cessions	29.567,00
Plus ou moins-values de valeurs mobilières (3VG ou 3VH) (*)	-2.424,00
Abattement net pour durée de détention	Voir Annexe

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA ou PEA-PME)

Date d'ouverture du plan	
Date du premier retrait	
En cas de clôture avant 5 ans ou après 5 ans pour les PEA en perte	Valeur liquidative du plan à la date de clôture
	Montant cumulé des versements depuis l'ouverture du plan

MARCHÉ À TERME, D'OPTIONS NÉGOCIABLES ET BONS D'OPTION (**)

Gains	3VG	0,00
Pertes	3VH	0,00

CRÉDIT D'IMPÔT

Crédit d'impôt non restituable	2AB	1.205,00
Crédit d'impôt prélèvement	2CK	0,00
Crédit d'impôt restituable	2BG	

PRODUITS POUR LESQUELS LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX ONT DÉJÀ ÉTÉ PRIS LA SOURCE

Produits pour lesquels les prélèvements sociaux ont déjà été pris à la source	2CG	9.279,00
---	-----	----------

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017

- produits soumis au prélèvement libératoire

- autres produits

- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017

Revenus des actions et parts *abattement de 40 % si option barème*

Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME

Autres revenus distribués et assimilés

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe

Intérêts des prêts participatifs et des r

Revenus déjà soumis aux prélèvements

Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible

Frais et charges

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères

Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2018

Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire

2XX

2YY

2ZE

2DC 9279

2FS

2TS

2TR

2TT

2CG 9279

2BH

2CA

2AB 1207

2CR

2EE

Montant brut des dividendes

FAUX : le PIEGE DE LA CSG

Mettre ici

Montant brut des taxes US

Cocher ici

Vous optez pour l'imposition au barème de l'ensemble de vos revenus de capitaux mobiliers et de vos gains de cession de valeurs mobilières, cochez la case.

20P ☐

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Cas Courtiers Français

Choix du Barême

Choix du PFU

Montant BRUT des
Dividendes

2DC +
2BH (et non 2CG)

2DC +
2CG

Montant PFU Prélevé à
la source (30%)

Si « injustement » prélevé
2CK

2CK

Taxe à la source
valeurs étrangères

2AB (si dividendes
étrangers)

2AB (si dividendes
étrangers)

Demande d'imposition
au Barême

2OP (cocher la case)

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Cas Courtiers Etrangers

Choix du Barême

Choix du PFU

Montant BRUT des
Dividendes

2DC

2DC

Montant PFU Prélevé à
la source (30%)

Taxe à la source
valeurs étrangères

2AB (si dividendes
étrangers)

2AB (si dividendes
étrangers)

Demande d'imposition
au Barême

2OP (cocher la case)

Bien Déclarer ses Revenus de Dividendes

Formation « Investir aux USA »



- 1. Bien déclarer/Réduire vos Impôts**
- 2. Subtilités fiscales**
- 3. Choisir son courtier**
- 4. Trouver les meilleurs valeurs**

[Cliquez ici pour la Formation](#)

Bien Déclarer ses Plus/Moins Values Principes de la Déclaration

1. Les plus values sont imposés selon votre choix fait pour les revenus (Barème ou PFU).
2. Si vous avez des plus-values, mettre le montant dans la case **3VG**
3. Si vous avez des moins-values, mettre le montant dans la case **3VH**

Bien Déclarer ses Plus/Moins Values

A savoir !

- 1. Le montant des plus/moins values ne sont pas pré-remplies (même courtier français)**
- 2. Depuis 2018, il n'y a plus d'abattement pour durée de détention**
- 3. Si vous avez des plus-values d'actions acquises avant 2018, vous pouvez encore bénéficier des abattements pour durée de détention**
- 4. Le montant net de l'abattement calculé doit être reporté en ligne **3SG****

QUESTIONS/REPONSES

« Bonjour envisagez vous de vous expatrier dans un pays avec une fiscalité plus douce si oui lequel ? » (**Romy**)

« Doit on déclarer quelque chose si on a sorti aucun dividende en 2018? » (**Hugo**)

« J'ai un compte chez un broker australien. Est-ce que les plus-value d'opérations Forex faites sur ce compte sur lequel je ne retire pas d'argent sont à déclarer (j'ai entendu deux sons de cloches différents) ? » (**Laurent**)

QUESTIONS/REPONSES

"Bonjour Bertrand, disposez-vous d'un PEA-PME, si non pourquoi ? Vous pourriez y loger vos ABC Arbitrage à titre d'exemple. Merci pour votre réponse« (**Giovanni**)

"Bonjour, avec le prélèvement à la source cette année nous déclarons les dividendes de 2018 ou de 2019? Car je viens seulement de commencer en bourse (grâce à vous) et je ne peux pas estimer les dividendes que je vais percevoir sur la fin de l'année. De plus mon broker me prélève déjà à la source les 30% d'impôts. Merci d'avance « (**Philippe**)

QUESTIONS/REPONSES

"J'ai vu en effet dans la déclaration pré remplie que le fisc n'avait pas déclaré les dividendes dans la bonne case, mais j'ai validé bêtement, ça ne change rien pour moi, je ne suis pas imposable car j'avais un petit montant.

Par contre, cette année, Bourse Direct n'a pas pris en compte ma dispense de prélèvement, j'ai tout fait en temps et en heure. Ils m'ont même adressé un mail de réception de ma demande. Malgré 3 mails de relance + 1 appel à ma conseillère, la situation reste bloquée et ils me prélèvent la taxe sur mes dividendes (cto) alors qu'ils ne le devraient pas. Là, ils font les morts ! ça m'énerve !!!!! (Karine)

QUESTIONS/REPONSES

"Même si les PV du PEA sont exonérés d'impôt tant que l'on ne retire pas l'argent, doit on les mentionner dans une case en particulier sur la déclaration d'impôt ? Autre question : Dans le cadre d'un PEA, doit-on demander l'exonération d'acompte à son courtier (il me semble que non mais c'est juste pour me confirmer) ? Merci d'avance ! » (Grégory)

« J'ai perçu quelques dividendes en novembre 2018 sur mon pea-pme, et je m'interroge sur le régime de déclaration le plus avantageux » (Lau)

QUESTIONS/REPONSES

« Titulaire d'une société non cotée inscrite dans mon PEA , ma banque a indiqué sur le IFU les dividendes exceptionnels que j'ai perçus en 2018. Qu'en est-il exactement? » (**Hubert**)

« Dividendes de titres étrangers dans le PEA: est il possible d'avoir un crédit d'impôt ? » (**Christian**)

« J'ai un compte-titre, un pea, un pea-pme. Mes comptes boursiers étant de 2018, dois-je en signaler l'existence moi-même au fisc, ou bien le courtier l'aura-t-il fait d'office? » (**Lau**)

QUESTIONS/REPONSES

« La déclaration aux impôts par la banque où l'on détient notre compte-titres est-elle fiable? Merci! »
(**Nath**)

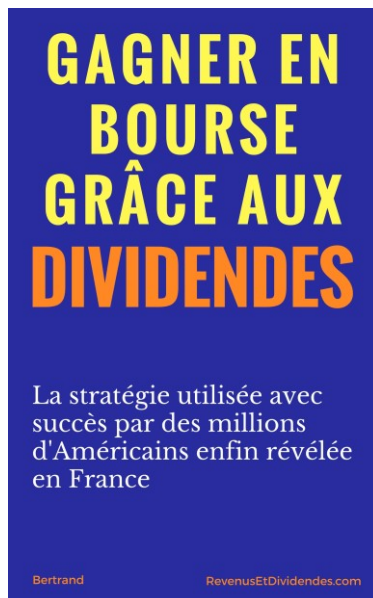
"Y a t il une particularité pour les dividendes de Siic en CTO ? « (**Pierre Henri**)

«Être acquitté du prélèvement à la source pour le payer l'année suivante représente-t-il un réel avantage ? »
(**Geoffrey**)

QUESTIONS/REPONSES

« Je n'ai jamais rentrer sur la bourse. Est-ce que le fait de d'acheter ton livre gagner en bourse me permet d'être autonome ? Merci » (**Hamza**)

"Connaissez vous un site, ou livre, nous expliquant le détail de tous ces calculs. Je vous remercie d'avance :) « (**Jeremy**)



The Amazon logo, consisting of the word 'amazon' in a dark grey, lowercase, sans-serif font. A bright orange curved arrow starts under the letter 'a' and points towards the letter 'n', resembling a smile.

[Cliquez ici pour le commander](#)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

